

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE VERCHÈRES
COMTÉ DE VERCHÈRES**

Séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Verchères, tenue le 3 avril 2018 à 20 heures, à laquelle assemblée sont présents :

Le maire monsieur Alexandre Bélisle;

Les conseillères mesdames Carole Boisvert et Nathalie Fillion, les conseillers messieurs Benoit Marotte, Jarrod Gosselin, Gilles Lamoureux et Claude Ménard.

Est aussi présent: Luc Forcier, directeur général et Martin Massicotte, directeur général adjoint et urbaniste.

072-2018 OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Le quorum est constaté; l'assemblée est ouverte par un mot de bienvenue.

073-2018 APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL

Il est proposé par monsieur Claude Ménard appuyé par madame Nathalie Fillion et il est résolu à l'unanimité d'adopter le procès verbal du 5 mars 2018, tel que lu.

Adopté.

074-2018 APPROBATION DES COMPTES

Il est proposé par madame Carole Boisvert appuyée par monsieur Benoit Marotte et il est résolu à l'unanimité d'adopter les comptes de la liste du 31 mars 2018 pour les chèques #10477 au #10781 totalisant 601 863,71 \$.

Adopté.

075-2018 CORRESPONDANCES

a) Confirmation subvention PIQM vieux village – 1 904 680\$.

076-2018 CERTIFICAT DE PROCÉDURE DEMANDE D'APPROBATION RÉFÉRENDAIRE : RÈGLEMENT ##535-2018 VISANT À MODIFIER LE RÈGLEMENT DE ZONAGE #443-2010 ET SES AMENDEMENTS RELATIVEMENT À L'AGRANDISSEMENT DE LA ZONE COMMERCIALE C-6 SUR LA ROUTE MARIE-VICTORIN ET LA CRÉATION DE LA ZONE PUBLIQUE P-23 POUR LE PROJET NATURE DU PARC DES PIONNIERS

Le secrétaire-trésorier dépose la certification de la procédure de demande d'approbation référendaire pour le règlement # 535-2018. À la clôture de la période de dépôt de demande le 21 mars 2018, aucune demande n'a été déposée.

077-2018 ADOPTION DU RÈGLEMENT #535-2018 VISANT À MODIFIER LE RÈGLEMENT DE ZONAGE #443-2010 ET SES AMENDEMENTS RELATIVEMENT À L'AGRANDISSEMENT DE LA ZONE COMMERCIALE C-6 SUR LA ROUTE MARIE-VICTORIN ET LA CRÉATION DE LA ZONE PUBLIQUE P-23 POUR LE PROJET NATURE DU PARC DES PIONNIERS

ATTENDU les représentations faites à la Municipalité et l'évolution du développement de Verchères;

ATTENDU les pouvoirs conférés par la loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

ATTENDU que les modifications respectent le plan d'urbanisme de Verchères (règlement 442-2010 et amendements);

ATTENDU qu'il ya lieu d'adopter des modifications au zonage municipal;

Pour ces motifs, il est proposé par monsieur Jarrod Gosselin appuyé par monsieur Gilles Lamoureux et unanimement résolu que le second projet de règlement soit adopté et qu'il soit statué et décrété par celui-ci ainsi qu'il suit :

ARTICLE 1

La zone C-6 est agrandie à même la zone RH-5 afin d'inclure le lot 5 218 336 (490, route Marie-Victorin);

ARTICLE 2

En zone C-6, l'usage 3609 (pièces d'automobile) est prohibé tandis que les usages 5005 et 5006 (établissement d'enseignement ou de santé) sont autorisés;

ARTICLE 3

Une nouvelle zone publique P-23 est créée à même la zone RH-4 comprenant le lot 5 217 447;

ARTICLE 4

En zone P-23, les usages parcs et espaces verts (#5007), structures maritimes (#5010) conservation (gr.7000) et l'agriculture limitée (#6511 et #6508) sont spécifiquement autorisés;

ARTICLE 5

Toutes constructions accessoires pour les usages prévus à l'article 4 doivent avoir une marge de recul de 10,0 mètres de toute ligne de propriété;

ARTICLE 6

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

Adopté.

078-2018 AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT #537-2018 MODIFIANT LE RÈGLEMENT D'EMPRUNT #536-2018 POUR LES TRAVAUX D'INFRASTRUCTURE DU VIEUX VILLAGE

Monsieur Gilles Lamoureux donne avis de motion qu'à une prochaine séance sera soumis, pour adoption, un projet de règlement modifiant le règlement d'emprunt #536-2018 pour les travaux d'infrastructure du vieux village.

Un projet de règlement est présenté séance tenante.

079-2018 FEPTU – VOLET 2 – MISE À NIVEAU DE LA STATION D'ÉPURATION DES EAUX USÉES

Il est proposé par monsieur Benoit Marotte appuyé par madame Carole Boisvert et unanimement résolu d'autoriser le maire à signer pour et au nom de la Municipalité le protocole d'entente avec le Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) pour le Fonds pour l'eau potable et le traitement des eaux usées (FEPTU) – volet 2 – pour la mise à niveau de la station d'épuration des eaux usées.

Adopté.

080-2018 CERTIFICAT D'AUTORISATION MDELCC – CONSTRUCTION D'UN NOUVEL ÉMISSAIRE PLUVIAL VERS LE RUISSEAU JARRET DANS LE CADRE DE LA RECONSTRUCTION DES INFRASTRUCTURES MUNICIPALES DANS LE VIEUX VILLAGE

CONSIDÉRANT les travaux prévus dans le vieux village;

Il est proposé par madame Nathalie Fillion appuyée par monsieur Gilles Lamoureux et unanimement résolu :

QUE la Municipalité de Verchères s'engage à fournir, avec l'attestation de conformité des travaux, le formulaire « Inscription d'un ouvrage de surverse dans SOMAE » dûment complété pour l'ouvrage de surverse P.P. Sainte-Famille, confirmant ainsi la nouvelle exigence de débordement PFC 10 pour cet ouvrage. Tel que soumis dans le rapport de Beaudoin Hurens pour le P.P. Sainte-Famille.

QUE la Municipalité de Verchères s'engage à fournir, avec l'attestation de conformité des travaux, le formulaire « Inscription d'un ouvrage de surverse dans SOMAE » dûment complété pour l'ouvrage de surverse D-2, confirmant ainsi la nouvelle exigence de débordement PF0, soit « Aucun débordement n'est accepté, sauf en urgence ».

Rappelons que l'ouvrage de surverse D-2 recevra encore des eaux pluviales de Marie-Victorin et autres secteurs après les travaux réalisés dans le vieux village. L'impact sera donc significatif, mais difficile à évaluer l'impact final sur D-2.

Adopté.

081-2018 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE – 621 MARIE-ANNE LAROSE

À l'immeuble sis au 621, rue Marie-Anne Larose, formé du lot 6 130 372, une demande de dérogation est déposée pour faire reconnaître comme conforme une marge de recul latérale de 5,92 mètres au lieu de 6,10 mètres.

CONSIDÉRANT l'avis du CCU;

Il est proposé par monsieur Jarrod Gosselin appuyé par madame Carole Boisvert et unanimement résolu d'accorder la dérogation mineure DM-02-2018, pour la marge latérale de 5,92 mètres, tel qu'illustré sur le plan de l'arpenteur-géomètre Jean-Philippe Roux (dossier D 15393-4).

Adopté.

082-2018 DEMANDE D'AUTORISATION CPTAQ RÉGULARISATION DE TITRES, LOTS 5 310 189 et 5 310 190

Attendu la confusion entre les titres et les occupations des terres, soulevée par la rénovation cadastrale;

Attendu qu'il s'agit de régulariser une situation entre deux (2) terres agricoles adjacentes conformément à l'article 3.5.1 d) du règlement de lotissement #444-2010;

Attendu que le plan d'urbanisme est respecté;

Pour ces motifs, il est proposé par monsieur Claude Ménard appuyé par monsieur Gilles Lamoureux et il est résolu à l'unanimité de faire savoir à la CPTAQ que ce projet de régularisation de titres et de droit est conforme aux règlements municipaux.

Adopté.

083-2018 VENTE SERVITUDE RUE DESMARAIS

Il est proposé par madame Nathalie Fillion appuyée par monsieur Benoit Marotte et résolu unanimement d'autoriser la vente d'une servitude permettant l'accès à un terrain sur la rue Desmarais, tel que montré sur le plan de l'arpenteur Dubois, dossier D16358, afin de permettre la construction d'une nouvelle résidence unifamiliale s'intégrant architecturalement dans le secteur.

Le montant de la vente étant de 5 000 \$, tel que confirmé dans le rapport d'évaluateur Racicot & Ass., dossier 17-0648-1.

Adopté.

084-2018 AUTORISATION D'UN SYSTÈME D'ANTENNES DE RADIOCOMMUNICATION ET DE RADIODIFFUSION DE VIDÉOTRON SITUÉ PRÈS DE L'USINE D'ÉPURATION RUE DE L'INDUSTRIE À VERCHÈRES

ATTENDU QUE Vidéotron projette l'installation d'un système d'antennes de radiocommunication et de radiodiffusion sur le territoire de la Municipalité de Verchères;

ATTENDU QUE la Municipalité a pris connaissance du projet d'implantation d'un système d'antennes de radiocommunication et de radiodiffusion, le tout, tel que décrit au document « notification du public ».

ATTENDU QUE dans le cadre de cette procédure, un avis favorable relatif à l'emplacement proposé pour l'installation de systèmes d'antennes de radiocommunications et de radiodiffusion sur le territoire municipal est requis;

ATTENDU QUE la procédure de CPC-2-0-03 d'Innovation Sciences et Développement économique Canada s'applique à l'installation de système d'antennes de radiocommunications et de radiodiffusion, laquelle procédure découle de l'application de la *Loi sur la radiocommunication*;

ATTENDU QUE le site visé constitue le site de moindre impact compte tenu des impératifs d'ordre technique avec lesquels doit également composer le promoteur;

Il est proposé par madame Carole Boisvert appuyée par monsieur Jarrod Gosselin et unanimement résolu :

QUE la Municipalité de Verchères est favorable au projet d'implantation d'un système d'antenne de radiocommunications et de radiodiffusion, soumis par Vidéotron, et projeté au lot 5 216 628.

D'acheminer copie de cette résolution à Vidéotron à l'attention de Ghilda Kassouf.

Adopté.

085-2018 DÉSIGNATION DU MAIRE COMME CÉLÉBRANT POUR MARIAGE CIVIL OU UNION CIVILE

Il est proposé par monsieur Claude Ménard appuyé par madame Nathalie Fillion et résolu à l'unanimité de désigner le maire Alexandre Bélisle célébrant au Registre des célébrants pour mariage civil ou union civile.

Adopté.

086-2018 DEMANDE D'ASSISTANCE FINANCIÈRE POUR LA FÊTE NATIONALE DU QUÉBEC 2018

Il est proposé par monsieur Jarrod Gosselin appuyé par madame Carole Boisvert et il résolu à l'unanimité de mandater madame Isabelle Boisseau, coordonnatrice loisirs, culture, tourisme pour présenter et signer la demande d'assistance financière auprès du Mouvement national des Québécoises et Québécois pour l'organisation de la fête nationale du Québec 2018.

Adopté.

087-2018 APPEL DE PROJETS EN DÉVELOPPEMENT DES COLLECTIONS DES BIBLIOTHÈQUES PUBLIQUES AUTONOMES 2017-2018

Il est proposé par monsieur Gilles Lamoureux appuyé par monsieur Claude Ménard et unanimement résolu de confirmer l'engagement de la Municipalité à financer la totalité du projet incluant la subvention de ministère de la Culture et des Communications concernant le programme Aide aux projets – Appel de projets en développement des collections des bibliothèques publiques autonomes pour l'exercice financier 2017-2018.

Le montant total du projet est de 20 025,05 \$ et le montant de subvention qui sera versée par le MCC est de 13 400 \$.

Adopté.

088-2018 APPEL DE PROJETS EN DÉVELOPPEMENT DES COLLECTIONS DES BIBLIOTHÈQUES PUBLIQUES AUTONOMES 2018-2019

Il est proposé par madame Carole Boisvert appuyée par monsieur Benoit Marotte et unanimement résolu de nommer Sylvie Bissonnette, mandataire pour déposer la demande : Appel de projets en développement des collections des bibliothèques publiques autonomes 2018-2019 au Ministère de la Culture et des Communications et à signer la convention à venir.

Adopté.

089-2018 DEMANDE DE SUBVENTION 2018 : PROGRAMME DE SUBVENTION POUR L'AMÉLIORATION DU RÉSEAU ROUTIER

Il est proposé par monsieur Gilles Lamoureux appuyé par madame Nathalie Fillion et il est unanimement résolu de présenter une demande de subvention pour le programme d'amélioration du réseau routier et d'autoriser le directeur général à signer pour et au nom de la Municipalité ladite demande au député provincial.

Adopté.

090-2018 PERMISSION DE VOIRIE 2018 MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC

Il est proposé par monsieur Benoit Marotte appuyé par madame Carole Boisvert et résolu à l'unanimité que la Municipalité de Verchères se porte garante du fait qu'elle pourrait, en cours d'année, effectuer des travaux sur les routes de juridiction provinciale pour la remise en état des éléments composant la route, pour reconstruire ces routes particulières apparaissant dans le permis d'intervention, pour un montant estimé ne dépassant pas 10 000 \$.

Que Luc Forcier, directeur général est responsable pour signer les permis. La résolution sera valide pour une période de 12 mois à compter de l'adoption des présentes.

Adopté.

091-2018 SUBVENTION EXCELLENCE SPORTIVE – FLORENCE COMMERIE

CONSIDÉRANT la politique de soutien à l'excellence sportive, culturelle ou scientifique de la Municipalité;

Il est proposé par monsieur Gilles Lamoureux appuyé par monsieur Claude Ménard et résolu à l'unanimité d'accorder une aide financière de 100 \$ à Florence Commerie pour sa participation à la compétition provinciale en gymnastique du 27 au 29 avril 2018 à Gatineau.

Adopté.

092-2018 SUBVENTION EXCELLENCE SPORTIVE – ELRIC BEAUDOIN

CONSIDÉRANT la politique de soutien à l'excellence sportive, culturelle ou scientifique de la Municipalité;

Il est proposé par monsieur Jarrod Gosselin appuyé par monsieur Benoit Marotte et résolu à l'unanimité d'accorder une aide financière de 175 \$ à Elric Beaudoin pour sa participation à la compétition nationale en karaté du 8 au 11 mars 2018 à Halifax.

Adopté.

093-2018 SUBVENTION EXCELLENCE SPORTIVE – EMMA-CLARA SOULIERES

CONSIDÉRANT la politique de soutien à l'excellence sportive, culturelle ou scientifique de la Municipalité;

Il est proposé par madame Nathalie Fillion appuyée par monsieur Gilles Lamoureux et il est résolu à l'unanimité d'accorder une aide financière de 175 \$ à Emma-Clara Soulière pour sa participation à la compétition nationale en Cheerleading du 7 au 9 avril 2018 à Toronto.

Adopté.

094-2018 MARCHÉ FERMIER 2018 - CONTRAT AVEC MARIE-JOSÉE FRIGON

Il est proposé par madame Carole Boisvert appuyée par monsieur Jarrod Gosselin et il est unanimement résolu d'autoriser le directeur général à signer pour et au nom de la Municipalité, le contrat à intervenir avec madame Marie-Josée Frigon pour l'organisation du Marché Fermier 2018.

Adopté.

095-2018 ADOPTION D'UNE MODIFICATION À LA POLITIQUE DE RECONNAISSANCE D'UN OBNL

Il est proposé par monsieur Claude Ménard appuyé par monsieur Benoit Marotte et résolu à l'unanimité d'adopter la modification à la politique de reconnaissance d'un OBNL pour préciser qu'un organisme pour qu'il soit reconnu par la Municipalité doit avoir son siège social à Verchères.

Adopté.

096-2018 ADOPTION DE LA RÉVISION DU PROGRAMME D'ACCOMPAGNEMENT AU CAMP DE JOUR

Il est proposé par madame Carole Boisvert appuyée par monsieur Benoit Marotte et résolu à l'unanimité d'adopter la révision du programme d'accompagnement au camp jour afin de modifier le cadre régissant les services de ce programme.

Adopté.

097-2018 APPUI DE LA MUNICIPALITÉ DE VERCHÈRES AUPRÈS DE LA COALITION A30 POUR UNE FLUIDITÉ DURABLE

CONSIDÉRANT que l'autoroute 30 souffre d'une congestion chronique et croissante, notamment entre les autoroutes 10 et 20;

CONSIDÉRANT que l'autoroute 30 supporte une importante proportion du transit en provenance ou à destination des États-Unis, de l'Ontario, des Maritimes, des régions du Québec ou de la grande Rive-Sud;

CONSIDÉRANT que l'autoroute 30 demeure la colonne vertébrale d'un important réseau autoroutier et dont l'interconnexion aux axes de l'A-10, A-15, A-20 et de l'A-40, ainsi qu'aux routes 112, 116, 132, 134, 138 et 340 lui donne un effet structurant sur l'ensemble de la Montérégie;

CONSIDÉRANT le développement de projets d'envergure en matière de développement économique et de transport sur le territoire de la grande Rive-Sud, notamment le Réseau express métropolitain, les pôles logistiques, les zones industrialo-portuaires, le déménagement de la brasserie Molson, ou encore la construction du nouveau pont Champlain et la réfection complète du pont-tunnel Louis-Hippolyte-La Fontaine, et les impacts appréhendés de ces projets sur le volume de trafic sur l'autoroute 30;

CONSIDÉRANT que la Table des préfets et élus de la Couronne Sud (ci-après la «Table») positionne depuis de nombreuses années l'autoroute 30 comme un axe de développement économique qui dépasse la simple fonction de voie de contournement et qui fait le lien entre les pôles logistiques de Les Cèdres et de Contrecoeur ainsi que les zones industrialo-portuaires;

CONSIDÉRANT la mise en place en 2017 d'un Comité transport chapeauté par la Chambre de commerce et d'industrie de la Rive-Sud (ci-après « CCIRS ») visant la fluidité sur l'autoroute 30, où siègent entre autres des représentants de la Table des préfets et élus de la Couronne Sud, de l'agglomération de Longueuil et du milieu des affaires;

CONSIDÉRANT le dépôt d'un mémoire par la CCIRS le 12 mai 2017, la diffusion d'une lettre d'opinion le 19 septembre 2017, et des rencontres tenues en 2017 avec les caucus de la Montérégie des partis politiques provinciaux ainsi que la direction régionale métropolitaine du Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports, afin de sensibiliser le gouvernement et lui demander un engagement clair à mettre en place le plus rapidement possible des mesures afin d'assurer une meilleure fluidité sur l'autoroute 30;

CONSIDÉRANT la démarche initiée par la CCIRS afin de mettre sur pied une coalition regroupant notamment l'agglomération de Longueuil, les MRC et les municipalités de la Couronne Sud, avec pour mission de positionner ce dossier comme un enjeu électoral pour la Montérégie et ainsi forcer tous les partis politiques provinciaux à s'engager pour des mesures à court terme permettant d'améliorer la fluidité de l'autoroute 30, notamment dans le tronçon délimité entre les autoroutes 10 et 20;

Par conséquent, il est proposé par monsieur Benoit Marotte et appuyé par madame Carole Boisvert et résolu à l'unanimité :

QUE le Conseil de la Municipalité de Verchères appuie la démarche initiée par la Chambre de commerce et d'industries de la Rive-Sud afin de mettre sur pied la *Coalition A30 pour une fluidité durable*.

Adopté.

**098-2018 RÉSOLUTION D'APPUI À LA CONFÉRENCE DRUMMONDVILLE III
PROTECTION DES SOURCES D'EAU POTABLE**

CONSIDÉRANT la démarche effectuée par plusieurs municipalités québécoises depuis plusieurs années pour mieux protéger les sources d'eau potable menacées par les projets de recherche, de production, de stockage et de transport des hydrocarbures dans les territoires municipaux;

CONSIDÉRANT l'adoption du *Règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection* (ci-après « *RPEP* ») par le gouvernement du Québec, lequel règlement est entré en vigueur au mois d'août 2014;

CONSIDÉRANT que, en application du premier alinéa de l'article 118.3.3 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (RLRQ, c. Q-2; ci-après « *L.Q.E.* »), l'entrée en vigueur du *RPEP* fait en sorte que ce règlement provincial prévaut sur tout règlement municipal portant sur le même objet;

CONSIDÉRANT que, après examen du *RPEP* et une analyse scientifique rigoureuse, plusieurs municipalités, dont la municipalité de Verchères, se sont montrées convaincues que les dispositions et normes de dudit règlement n'assurent pas une protection adéquate et suffisante des sources d'eau potable sur leur territoire, particulièrement là où les citoyens et citoyennes sont alimentés par des puits artésiens ou de surface individuels;

CONSIDÉRANT que le premier alinéa de l'article 118.3.3 *L.Q.E.* permet au ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (ci-après le « ministre de l'Environnement ») d'approuver un règlement local portant sur le même objet que le *RPEP*, auquel cas le règlement local prévaut alors sur le *RPEP* dans la mesure que détermine le ministre;

CONSIDÉRANT que la municipalité de Verchères a adopté le *Règlement n° 476-2012*, portant le titre de *Règlement déterminant le rayon de protection entre les sources d'eau potable et les opérations visant l'exploration et l'exploitation d'hydrocarbures dans le territoire de la municipalité*, en date du 4 juin 2012.

CONSIDÉRANT qu'une copie dudit règlement a été transmise au ministre de l'Environnement afin de faire approuver ledit règlement pour valoir en lieu et place du *RPEP* sur le territoire de la municipalité;

CONSIDÉRANT que, dans une démarche similaire, 318 municipalités (ci-après « les municipalités réclamantes ») ont demandé au ministre de l'Environnement d'approuver leur propre règlement local, dérogeant ainsi au *RPEP*, de façon à pouvoir accroître les distances séparatrices entre les éventuelles installations des sociétés gazières et pétrolières et les sources d'eau potable (ci-après la « demande de dérogation »);

CONSIDÉRANT qu'au soutien de leur demande de dérogation, les municipalités réclamantes ont collectivement soumis au ministre, pour son analyse, une preuve scientifique détaillée, rigoureuse et prépondérante démontrant l'inadéquation des normes prévues au *RPEP*, lesquelles normes ne permettent pas d'assurer la protection efficiente des sources d'eau potable sur leur territoire respectif;

CONSIDÉRANT qu'en soutien de leur demande de dérogation, les municipalités réclamantes ont aussi invoqué le rapport du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) concernant l'exploitation des hydrocarbures de schiste, lequel rapport recommandait également au gouvernement de revoir les distances séparatrices prévues au *RPEP*;

CONSIDÉRANT que pour toute réaction suite à cette demande de dérogation, le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) a exigé des municipalités réclamantes, incluant la municipalité de Verchères, qu'elles fournissent au soutien de cette demande une preuve des conditions locales justifiant l'adoption d'un règlement particulier;

CONSIDÉRANT que les municipalités réclamantes, incluant la municipalité de Verchères, sont d'avis qu'une telle démonstration des conditions locales est tout à fait superfétatoire vu les conclusions de la preuve scientifique complète qui a déjà été déposée au soutien de leur demande de dérogation et vu qu'il ne s'agit pas de libéraliser les normes prévues au *RPEP*, mais de les renforcer par l'application de normes plus sévères, tel que cela appert du *Règlement n° 528-2017* de notre municipalité qui a été transmis au ministre de l'Environnement;

CONSIDÉRANT que le maintien des distances séparatrices actuelles dans le projet de règlement modifiant le *RPEP* déposé par le gouvernement le 14 février 2018 semble indiquer que le MDDELCC n'a pas pris en considération ladite preuve scientifique qui a été déposée au soutien de la demande de dérogation;

CONSIDÉRANT le principe de « précaution » enchâssé dans la *Loi sur le développement durable* (RLRQ, c. D-8.1.1) et selon lequel « lorsqu'il y a un risque de dommage grave ou irréversible, l'absence de certitude scientifique complète ne doit pas servir de prétexte pour remettre à plus tard l'adoption de mesures effectives visant à prévenir une dégradation de l'environnement »;

CONSIDÉRANT aussi le principe de « subsidiarité », également enchâssé dans la *Loi sur le développement durable*, selon lequel « les pouvoirs et les responsabilités doivent être délégués au niveau approprié d'autorité » et qu'il est pertinent de rapprocher les lieux de décision le plus possible des citoyens et des communautés concernés;

CONSIDÉRANT que, par l'adoption de la *Loi visant principalement à reconnaître que les municipalités sont des gouvernements de proximité et à augmenter à ce titre leur autonomie et leurs pouvoirs*, sanctionnée le 16 juin 2017, le législateur québécois a reconnu que :

- les municipalités sont, dans l'exercice de leurs compétences, des gouvernements de proximité faisant partie intégrante de l'État québécois;
- les élus municipaux possèdent la légitimité nécessaire, au sens de la démocratie représentative, pour gouverner selon leurs attributions; et que
- les municipalités exercent des fonctions essentielles et offrent à leur population des services qui contribuent à maintenir un milieu de vie de qualité, sécuritaire et sain, notamment dans un contexte de développement durable;

CONSIDÉRANT qu'à ce jour, nous n'avons reçu aucune réponse formelle ou réponse adéquate de la part de la ministre de l'Environnement, outre cette demande de preuve de la situation locale;

CONSIDÉRANT que cette demande outrepassse le cadre de la *L.Q.E* et ne peut constituer une exigence légitime et raisonnable de la part de la ministre de l'Environnement;

CONSIDÉRANT que l'exigence de la ministre de l'Environnement de présenter une preuve de la situation locale place la municipalité de Verchères, de même que toutes les municipalités réclamantes, dans une situation de difficulté réelle et urgente;

CONSIDÉRANT que devant le silence de la ministre de l'Environnement ou d'une réponse inadéquate, la municipalité de Verchères se trouve placée dans une impasse et qu'il en va de même pour toutes les municipalités réclamantes;

CONSIDÉRANT que dans ces circonstances, la municipalité de Verchères doit considérer l'opportunité de porter devant les tribunaux le différend qui l'oppose à la ministre de l'Environnement et qu'il en va de même pour toutes les municipalités réclamantes;

CONSIDÉRANT que le Fonds intermunicipal de défense de l'eau (FIDE) peut financer, au moins en partie, ce recours aux tribunaux et que tout besoin supplémentaire, le cas échéant, pourrait être financé par une contribution modeste des municipalités requérantes et des municipalités mandantes;

CONSIDÉRANT que l'article 91 du *Code de procédure civile* prévoit que plusieurs personnes ayant un intérêt commun dans un litige peuvent mandater l'une d'elles pour agir en justice pour leur compte;

CONSIDÉRANT que les municipalités d'Austin, Lanoraie, Nantes, Ristigouche-Partie-Sud-Est, Sorel-Tracy et d'autres municipalités (ci-après « les municipalités requérantes ») ont accepté de se porter requérantes et de représenter toute municipalité qui leur aura fait parvenir une résolution adoptée en bonne et due forme les mandatant pour agir en son nom en la présente affaire;

CONSIDÉRANT les difficultés logistiques pour réunir à nouveau les municipalités concernées par la demande de dérogation et les contraintes juridiques liées à la nécessité d'observer les délais légaux pour entreprendre ladite procédure judiciaire;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de mandater les municipalités requérantes afin de nous représenter et agir pour notre compte dans le cadre du recours judiciaire à entreprendre – ou qui a été entrepris – afin de faire valoir nos droits et protéger nos intérêts quant à la demande de dérogation déposée devant la ministre de l'Environnement et d'obtenir une réponse adéquate à notre demande de dérogation au *RPEP*;

et, finalement,

CONSIDÉRANT que la présente résolution est adoptée pour valoir procuration et mandat aux municipalités d’Austin, Lanoraie, Nantes, Ristigouche-Partie-Sud-Est, Sorel-Tracy et autres municipalités requérantes au sens de l’article 91 du *Code de procédure civile*.

En conséquence de ce qui précède, il est proposé par madame Carole Boisvert appuyée par monsieur Gilles Lamoureux et résolu à l’unanimité :

DE réaffirmer la volonté de la municipalité de Verchères de mieux protéger les sources d’eau potable sur son territoire en augmentant les distances séparatrices prévues dans le RPEP;

DE confier aux municipalités d’Austin, Lanoraie, Nantes, Ristigouche-Partie-Sud-Est, Sorel-Tracy et autres municipalités requérantes le mandat de la représenter et d’agir en son nom dans le cadre du recours à entreprendre – ou qui a été entrepris – afin de faire valoir ses droits et protéger ses intérêts quant à sa demande de dérogation déposée devant la ministre de l’Environnement et d’obtenir une réponse adéquate à sa demande de dérogation au RPEP, le tout en application de l’article 91 du *Code de procédure civile*;

DE demander à la direction générale de faire parvenir une copie certifiée conforme de la présente résolution au Comité de pilotage de la démarche commune des municipalités en faveur d’une dérogation au RPEP pour confirmer l’octroi du mandat de représentation en la présente affaire;

D’autoriser une contribution financière d’un montant maximum de 250 \$, en cas de nécessité financière liée à ce recours.

Adopté.

099-2018 SEMAINE DE L’ACTION BÉNÉVOLE DU 15 AU 21 AVRIL 2018

CONSIDÉRANT que le Québec promouvoit l’action bénévole et la reconnaissance de nos concitoyens qui contribuent à l’essor de la vie communautaire par le bénévolat avec la tenue de la Semaine de l’action bénévole qui se déroulera du 15 au 21 avril prochain;

CONSIDÉRANT l’importance du bénévolat dans la vie de notre communauté par la grande variété d’actions bénévoles et la grande diversité des gens qui posent ces gestes;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Verchères tient à encourager et soutenir la participation bénévole dans toutes les couches de la population.

En conséquence, il est proposé par madame Nathalie Fillion appuyée par monsieur Jarrod Gosselin de proclamer la semaine du 15 au 21 avril 2018, SEMAINE DE L’ACTION BÉNÉVOLE dans notre Municipalité.

Adopté.

100-2018 SEMAINE NATIONALE DU DON D’ORGANE DU 22 AU 28 AVRIL 2018

Il est proposé par monsieur Claude Ménard appuyé par monsieur Jarrod Gosselin et résolu unanimement de souligner la semaine nationale du don d’organe du 22 au 28 avril 2018.

Le drapeau de l’organisation sera installé à la mairie.

Adopté.

101-2018 AVRIL MOIS DE LA JONQUILLE

CONSIDÉRANT QU’en 2018 plus de 50 000 Québécois recevront un diagnostic de cancer et que cette annonce représentera un choc important, qui se répercutera sur toutes les sphères de leur vie;

CONSIDÉRANT QUE le cancer, c’est 200 maladies et que la Société canadienne du cancer, grâce à des centaines de milliers de Québécois, donateurs et bénévoles, lutte contre tous les cancers, du plus fréquent au plus rare;

CONSIDÉRANT QUE nous pouvons prévenir environ la moitié de tous les cancers en adoptant un mode de vie sain et des politiques qui protègent le public;

CONSIDÉRANT QUE le taux de survie au cancer a fait un bond de géant, passant de 25 % en 1940 à plus de 60 % aujourd'hui, et que c'est en finançant les recherches les plus prometteuses que nous poursuivrons les progrès;

CONSIDÉRANT QUE la Société canadienne du cancer est l'organisme qui aide le plus de personnes touchées par le cancer, avec des services accessibles partout au Québec qui soutiennent les personnes atteintes de la maladie, les informent et améliorent leur qualité de vie;

CONSIDÉRANT QUE le mois d'avril est le Mois de la jonquille, et qu'il est porteur d'espoir et que la Société canadienne du cancer encourage les Québécois à poser un geste significatif pour les personnes touchées par le cancer et à lutter contre tous les cancers;

En conséquence, il est proposé par madame Carole Boisvert appuyée par monsieur Jarrod Gosselin et résolu à l'unanimité de décréter que le mois d'avril est le Mois de la jonquille.

QUE le conseil municipal encourage la population à accorder généreusement son appui à la cause de la Société canadienne du cancer.

Adopté.

102-2018 COUVERTURE D'ASSURANCES MMQ

CONSIDÉRANT que la Municipalité a procédé à différents changements dans ses couvertures d'assurances;

Il est proposé par monsieur Benoit Marotte appuyé par madame Carole Boisvert et unanimement résolu de confirmer à la MMQ les éléments suivants :

- Le pavillon des patineurs (ancien chalet) du parc Passe-Partout a été démoli en octobre 2017.
- Le nouveau chalet a été pris en charge (réception provisoire) le 12 mars 2018. Sa valeur est de 500 000 \$.
- Le local de la Maison des jeunes est loué directement par eux depuis 2016;
- Le Centre d'action bénévole a cessé ses activités en décembre 2016.
- Le poste de pompage Sainte-Famille a fait l'objet de travaux visant le remplacement des pompes et automates pour plus de 500 000 \$. Le bâtiment demeure le même qu'auparavant.

Adopté.

103-2018 DÉMISSION TECHNICIENNE EN LOISIRS : EVE ROBERT

Il est proposé par monsieur Jarrod Gosselin appuyé par monsieur Benoit Marotte et unanimement d'accepter la démission de Eve Robert en tant que technicienne en loisirs. Nous la remercions pour ses services avec nous et lui souhaitons du succès dans son nouvel emploi.

Adopté.

104-2018 PÉRIODE DE QUESTIONS

Les membres du conseil municipal répondent aux différentes questions des personnes présentes à la séance.

105-2018 CLÔTURE

L'ordre du jour étant épuisé à 21 h 50, la séance est levée sur la proposition de madame Carole Boisvert appuyée par monsieur Benoit Marotte.

Adopté.

L'assemblée est close.

Je, Alexandre Bélisle, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Alexandre Bélisle, maire

Luc Forcier, sec.très.

106-2018 Je, Luc Forcier, secrétaire-trésorier, certifie que les dépenses autorisées dans cette séance ont des crédits suffisants.

Secrétaire-trésorier

Résumé de la période de questions de l'assemblée du Conseil du 3 avril 2018

Demande si nous avons des informations sur un possible resurfaçage de l'Autoroute 30 direction Est sur le territoire de Verchères :

Non, nous n'avons pas d'information à ce sujet. Nous pouvons référer votre demande au MTQ.

Remarques et questionnements sur le fait que la municipalité a ouvert un poste d'agent de communication :

Certains citoyens présents sont contre cette volonté du conseil et considèrent que Verchères n'a pas les moyens d'ajouter des ressources humaines. Les élus rappellent que selon eux c'est un besoin. La volonté du conseil a déjà été exprimée dans le document explicatif sur le budget qui a été transmis avec le compte de taxes. Les gens présents demandent que la population soit consultée sur ce dossier. Le maire rappelle que la description de tâches pour ce poste a fait l'objet de plusieurs discussions entre les élus et que ce poste en est un à notre mesure.

Questionnement sur la servitude vendue sur la rue Desmarais et sur le fait que la ville pourrait faire des travaux sur ses égouts ce qui endommagerait l'entrée de cour :

Cela est normal, si la municipalité endommage une entrée de cour, elle va la remettre en état.

Une citoyenne mentionne que certaines activités au Centre communautaire ne sont pas suffisamment annoncées.

Questionnement sur le fait que des citoyens font de l'abattage d'arbres :

La coupe d'arbre est possible selon certains critères et il faut demander un permis. Fréquemment nous avons des cas d'arbres malades, comme ceux que la municipalité doit couper dans le parc Jean-Marie-Moreau. Si les gens pensent que le tout est fait sans permis, ils doivent nous transmettre les informations nécessaires pour une vérification.

Questionnement sur l'Organibac (bac brun) et sur la mise en opération de l'usine de biométhanisation :

Une pièce manquante a retardé la mise en opération de l'usine. Les matières ont été traitées temporairement à Toronto. L'usine est présentement en opération et en rodage.

Remerciement du Cercle des Fermières Verchères pour l'aide financière de la municipalité.

Commentaire d'une personne qui questionne le fait de conserver un gros feu d'artifice à la Fête nationale :

Cela coûte cher, fait du bruit et de la pollution et ça dérange les oiseaux. Selon la personne, il serait possible de réduire le tout et de faire des économies.

Questionnement d'un citoyen en lien avec les murs de protection en bordure du fleuve :

Le maire suggère au citoyen de faire une demande à son député fédéral.

Demande d'information sur le dossier de la protection de l'eau :

Nous rappelons que nous avons deux élus qui ont participé à la rencontre de Drummondville regroupant des municipalités qui travaillent à la protection de l'eau. Verchères en fait partie depuis le début. Explications de l'importance de poursuivre les pressions sur le gouvernement afin de faire modifier les lois et règlements en vigueur. Une résolution d'appui a d'ailleurs été adoptée ce soir à ce sujet.

Demande d'un citoyen à savoir où nous en sommes avec le quai :

Nous rappelons que le Gouvernement fédéral désire nous le remettre. Ils sont disposés à investir l'équivalent du coût de démolition dans un projet de remise en état ou autre. La municipalité regarde différentes options et analyse le tout. Nous regardons s'il serait possible d'avoir une contribution de la CMM ou ailleurs. Une rencontre est prévue avec la CMM pour ce dossier. Nous discuterons aussi des municipalités rurales de la CMM.

Des municipalités rurales se sont regroupées pour faire des pressions auprès de la CMM afin de pouvoir obtenir une péréquation sur les nouveaux revenus de taxes dans la CMM. Nos milieux sont gelés pour de nombreuses années et l'on nous demande de préserver la Ceinture verte de la CMM. Afin d'assumer cette tâche, nous devrions recevoir une compensation financière.

Demande quand les vidanges de fosses septiques sont prévues cette année :

La vidange des fosses septiques est prévue en juillet.

Dernièrement nous avons eu des plaintes concernant le bruit d'un hélicoptère la nuit au-dessus du village, du fleuve et dans les rangs :

Après vérification, il s'agit d'un groupe tactique des Forces armées Canadienne faisant des pratiques la nuit avec des équipements. Nous leur avons demandé s'il était possible de faire leur exercice dans un autre endroit. Nous comprenons que la municipalité ne donne pas de commande à l'armée.

Ceci ne constitue qu'un aperçu des principales questions à incidence communautaire, pour avoir plus de détail, l'idéal est de venir assister aux assemblées.

MUNICIPALITÉ DE VERCHÈRES

APPROBATION DES COMPTES

CHÈQUES #10477 AU #10488
 ET CHÈQUE #10493
 CHÈQUES #10605 AU #10781

Numéro chèque	NOM DU FOURNISSEUR	DESCRIPTION DE LA FACTURE	
PR	VIDEOTRON LTÉE	INTERNET	342,11 \$
PR	HYDRO-QUÉBEC	ÉLECTRICITÉ	41 296,02 \$
PR	TELUS	CELLULAIRES	692,08 \$
PR	BELL Canada	INTERNET USINE FILTRATION ET INCENDIE	231,10 \$
PR	BELL Canada	TELEPHONE	2 905,37 \$
PR	BELL Télé	CÂBLE TV PROTECTION INCENDIE	76,80 \$
PR	PAIEMENT GLOBAL	PAIEMENTS VISA ET MASTERCARD - LOISIRS (FÉVRIER 2018)	277,28 \$
PR	DESJARDINS - SERVICES DE PAIEMENTS	PAIEMENTS VISA ET MASTERCARD - TAXES (FÉVRIER 2018)	45,64 \$
PR	6 TÉLÉCOM (I-ROUTES)	TÉLÉPHONE MARS 2018 (3 DE 12)	28,47 \$
PR	GROUPE ULTIMA INC.	ASSURANCES	80,00 \$
PR	LUC FORCIER (PETITE CAISSE)	PÉRIODE MARS 2018 - ADMINISTRATION, PROTECTION INCENDIE, TOPONYMIE	104,10 \$
10477	CENTRE COMMUNAUTAIRE DE VERCHÈRES	LOCATION D'IMMEUBLE MARS 2018 (3 DE 12)	15 607,86 \$
10478	ENTREPRISES AGRITRAC INC.	CONTRAT DÉNEIGEMENT MARS 2018 (4 DE 5)	23 019,00 \$
10480	COMMUNAUTÉ MÉTROPOLITAINE DE MONTRÉAL	QUOTE-PART (1 DE 2)	58 401,50 \$
10481	CORPS ET ÂME EN MOUVEMENT	SAINES HABITUDES DE VIE MARS 2018	275,94 \$
10482	STUDIO UNDERGROUND	ACTIVITÉ BREAK 1/03/2018	113,75 \$
10483	STUDIO UNDERGROUND	ACTIVITÉ BREAK 15/03/2018	113,75 \$
10484	STUDIO UNDERGROUND	ACTIVITÉ BREAK 29/03/2018	113,75 \$
10485	ÉCOLE DE KARATÉ SANKUDO DE VARENNES	ACTIVITÉ KARATÉ 8/03/2018	551,25 \$
10486	ÉCOLE DE KARATÉ SANKUDO DE VARENNES	ACTIVITÉ KARATÉ 22/03/2018	551,25 \$
10487	MINISTÈRE DU REVENU DU QUÉBEC	MINISTÈRE DU REVENU DU QUÉBEC	90,00 \$
10488	MINISTÈRE DU REVENU DU QUÉBEC	MINISTÈRE DU REVENU DU QUÉBEC	90,00 \$
10493	UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC	COTISATION 2018	3 490,12 \$
10605	SYLVIE BISSONNETTE	ACHAT MATÉRIEL - ANIMATION ET FRAIS DÉPLACEMENT RÉUNION ABPM (ASSOCIATION DES BIBLIOTHÈQUES PUBLIQUES DE LA MONTÉRÉGIE) À ST-LAMBERT	114,56 \$
10606	PIZZ VERCHÈRES	REPAS INTERVENTION DU 27/02/2018 (FUITE DE GAZ FACE AU 627 MARIE-VICTORIN)	181,78 \$
10607	UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC	ASSISES 2018 LES 16, 17 ET 18 MAI 2018 (4 INSCRIPTIONS)	3 564,24 \$
10608	DICOM EXPRESS INC.	FRAIS TRANSPORT ADMINISTRATION	11,86 \$
10609	CITOYEN	SUBVENTION SPORT JEUNES	37,50 \$
10610	CITOYEN	SUBVENTION SPORT JEUNES	75,00 \$
10611	CITOYEN	SUBVENTION SPORT JEUNES	37,50 \$
10612	CITOYEN	SUBVENTION SPORT JEUNES	42,50 \$
10613	CMP MAYER INC. - ÉQUIPEMENTS INCENDIE	CHAPEAU ROUGE/ÉCUSSON PROTECTION INCENDIE	433,74 \$
10614	KORVETTE 01	MATÉRIEL FÊTE DES JOUES ROUGES	28,10 \$
10615	LONGUS RIVE-SUD/RENÉ RIENDEAU(1986) INC.	ENTRETIEN VÉHICULE VOIRIE	21,33 \$
10616	JAVEL BOIS-FRANCS INC.	CHLORE USINE FILTRATION	983,54 \$
10617	RUBANCO LTÉE	FOURNITURE DE BUREAU ADMINISTRATION, LOISIRS, BIBLIOTHÈQUE	1 748,56 \$
10618	LA PROCURE DE LA RIVE-SUD INC.	ACHAT DE VOLUMES - BIBLIOTHÈQUE	526,21 \$
10619	ÉLECTRICITÉ MICHEL LANGLOIS INC.	ENTRETIEN LAMPADAIRES	314,29 \$
10620	FONDS D'INFORMATION SUR LE TERRITOIRE DIRECTION DE LA GESTION DU FONDS	COPIES DE MUTATION FÉVRIER 2018 (2 DE 12)	40,00 \$
10621	JOURNAL LA RELÈVE INC.	CHRONIQUES BIMENSUELLES ET AVIS PUBLIC CONSULTATION 1ER PROJET REGL. 535-2018	1 381,32 \$
10622	CENTRE COMMUNAUTAIRE DE VERCHÈRES	ENTRETIEN MÉNAGER CLINIQUE MÉDICALE DE VERCHÈRES MARS 2018 (3 DE 12)	747,34 \$
10635	ARÉO-FEU LTÉE	TESTER APPAREILS RESPIRATOIRES (18), BOTTES, PIÈCES ET ACCESSOIRES SUPPORT DE RÉGULATEUR PROTECTION INCENDIE	2 174,26 \$
10636	SOCIÉTÉ CANADIENNE DES POSTES	MÉDIAPOSTE LE REFLET FÉVRIER/MARS/AVRIL/MAI 2018 (1 DE 3)	353,14 \$
10637	VILLE DE CANDRECOEUR	TRAITEMENT DE L'EAU POTABLE FÉVRIER 2018 (2 DE 12)	17 860,58 \$
10638	MRC DE MARGUERITE-D'YOUVILLE	LIVRAISON BACS 3 ^{ÈME} VOIE (ORGANIBAC), MATIÈRES RÉSIDUELLES FÉVRIER 2018 (2 DE 12), AJUSTEMENT QUOTE-PART 2017 INGÉNIEUR RÉGIONAL MRC	43 795,48 \$
10639	JEAN-CLAUDE BRUNELLE	ACHAT CAISSES (5) -JUS ORANGE OASIS PROTECTION INCENDIE/ ADMINISTRATION	42,50 \$
10640	R.M. LEDUC & CIE	RELIURE ET RÉPARATION - BIBLIOTHÈQUE	882,70 \$
10641	ÈVE ROBERT	FRAIS DÉPLACEMENT JANVIER/FÉVRIER 2018, FORMATION À ST-BASILE-LE-GRAND TABLE DU LOISIR ESTIVAL. RENCONTRE PROJET FÊTE NATIONALE À ST-JEAN-SUR-RICHELIEU	186,20 \$
10643	GARAGE PIERRE LARAMÉE INC.	ESSENCE	1 553,00 \$
10644	CROIX-ROUGE CANADIENNE	CONTRAT - ENTENTE SERVICES AUX SINISTRÉS D'AVRIL 2018 À MARS 2019	923,52 \$
10645	MÉTRO VERCHÈRES INC.	AUTRES BIENS NON DUR./ADMINISTRATION, VOIRIE, BIBLIOTHÈQUE, PROTECTION INCENDIE	253,41 \$
10646	CITOYEN	PROGRAMME D'ACHAT DE COUCHES LAVABLES - SUBVENTION DE LA MRC	100,00 \$
10647	CANADIEN NATIONAL	ENTRETIEN SIGNALISATION (CN) FÉVRIER 2018 (2 DE 12)	248,00 \$
10649	BUROPRO CITATION	ACHAT DE VOLUMES - BIBLIOTHÈQUE	1 012,12 \$
10650	MAISON DES JEUNES DE VERCHÈRES	SUBVENTION GALA DE LUTTE 17/03/2018 (SALLE/PUBLICITÉ)	750,00 \$
10651	CENTRE DE TÉLÉPHONE MOBILE - CTM	BATTERIE PROTECTION INCENDIE	102,33 \$
10652	HECTOR SOLUTIONS D'AFFAIRES INC.	CONTRAT INFORMATIQUE ADMINISTRATION	379,87 \$
10653	GROUPE SL	TÉLÉPHONE (RUES PRINCIPALES) MARS 2018 (3 DE 12)	42,61 \$
10654	LUMEN	ENTRETIEN POSTE DE POMPIER	152,59 \$
10655	VEOLIA WATER TECHNOLOGIES CANADA INC.	MEMBRANE USINE FILTRATION	6 909,33 \$
10656	WOLTERS KLUWER QUÉBEC LTÉE	RENOUVELLEMENT CODE DES MUNICIPALITÉS, LOIS ET ANNOTATIONS JURISPRUDENTIELLES - FEUILLES MOBILES URBANISME	1 443,75 \$
10657	RSR ENVIRONNEMENT	NETTOYER/POMPER ÉGOUT RUE VIATEUR-PARADIS COIN MATHIEU-BINET	2 037,09 \$
10658	ÉQUIPEMENTS SANITAIRES PRODEC INC	PRODUITS HYGIÉNIQUES ET ACCESSOIRES CHALET PASSE-PARTOUT	481,37 \$
10659	LES INDUSTRIES QUÉBEC BOLTS INC	COMMANDE BI ANNUELLE (PIÈCES) VOIRIE	2 384,95 \$
10660	QUINCAILLERIE DESMARAIS INC.	AUTRES BIENS NON DUR./ADMINISTRATION, INCENDIE, VOIRIE, PARCS, PATINOIRE, RÉSEAU AQUEDUC. LOISIRS FÊTE DES JOUES ROUGES	606,64 \$
10661	COMAX, COOPÉRATIVE AGRICOLE	AUTRES BIENS NON DUR./ADMINISTRATION, FÊTE DES JOUES ROUGES, VOIRIE, LOISIRS, SCOUTS (BARRURE POUR LOCAL)	619,52 \$
10662	PIÈCES D'AUTOS O. FONTAINE INC.	LAMPES (3)/LUMIÈRES (2)/LAVE-VITRE VOIRIE, DÉGIVREUR PARC	80,44 \$
10664	GARAGE STAN CHAGNON	ESSENCE	1 751,15 \$
10665	9105-5541 QUÉBEC INC. - PNEUS VERCHÈRES	PNEUS (2) PÉPINE	976,67 \$
10666	TECHMIX INC., DIVISION DE BAU-VAL INC.	ASPHALTE	1 189,48 \$
10667	GROUPE ENVIRONEX	ANALYSE DE LABORATOIRE (EAUX USÉES - 120.15\$) ET (EAU POTABLE - 328.83\$)	448,98 \$
10668	SOS TECHNOLOGIES	REMPLISSAGE CYLINDRES (2) D'OXYGÈNE 5/03/2018 PREMIERS RÉPONDANTS	105,59 \$
10669	FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS	RECUEIL - RENOUVELLEMENT MEMBRE 2018	346,50 \$
10670	GESTION C. TREMBLAY	ACHAT FOURGON FORD TRANSIT T-250 (2016) - VEH-031	26 589,68 \$
10671	9366-0710 QUÉBEC INC.	PAIEMENT No 5 BAT-048L CHALET PASSE-PARTOUT	97 474,77 \$
10672	MARTIN MASSICOTTE	FRAIS DÉPLACEMENT FÉVRIER 2018, FORUM QUÉBÉCOIS SUR L'AVENIR DES UNITÉS D'HABITATION ACCESSOIRES 6/02/2018 À MONTRÉAL, FORMATION COMBEQ MILIEUX HUMIDES ET HYDRIQUES 26/02/2018 À SAINT-JEAN-SUR-RICHELIEU, FORUM SUR L'AGRICULTURE URBAINE 28/02/2018 À DRUMMONDVILLE	289,38 \$
10673	DENISE ST-PIERRE	FRAIS DÉPLACEMENT À SAINTE-JULIE RENCONTRE COMMUNICATION PRÉVENTION INCENDIE	28,42 \$
10674	HECTOR SOLUTIONS D'AFFAIRES INC.	CONTRAT INFORMATIQUE ADMINISTRATION, LOISIRS ET CLINIQUE MÉDICALE DE VERCHÈRES	781,49 \$
10675	LA CAPITALE EN FÊTE	ACTIVITÉ 5/03/2018 SEMAINE DE LA RELÂCHE	960,04 \$

MUNICIPALITÉ DE VERCHÈRES

APPROBATION DES COMPTES

CHÈQUES #10477 AU #10488
 ET CHÈQUE #10493
 CHÈQUES #10605 AU #10781

Numéro chèque	NOM DU FOURNISSEUR	DESCRIPTION DE LA FACTURE	
10679	LIBRAIRIE AU CARREFOUR	ACHAT DE VOLUMES - BIBLIOTHÈQUE	865,39 \$
10680	LIBRAIRIE ALIRE	ACHAT DE VOLUMES - BIBLIOTHÈQUE	47,04 \$
10681	DICOM EXPRESS INC.	FRAIS DE TRANSPORT PROTECTION INCENDIE	11,85 \$
10682	L'ATELIER DE VERCHÈRES	DÉPÔT ÉQUIPEMENTS CHALET PASSE-PARTOUT - SUBVENTION FDT**	4 231,16 \$
10683	INFO PAGE	SERVICE TÉLÉAVERTISSEUR PREMIERS RÉPONDANTS MARS 2018 (3 DE 12)	288,13 \$
10684	GROUPE J L D - LAGUÉ	ENTRETIEN SOUFFLEUR	109,90 \$
10685	TENAQUIP LTD	DIVERS (ANNEAUX/CLÉS/ÉTIQUETTES NUMÉROTÉES) PROTECTION INCENDIE	201,41 \$
10686	TÉTRA TECH QI INC	RAPPORT DE SYNTHÈSES - ASSAINISSEMENT DE TROIS SECTEURS (FOSSES SEPTIQUES)	6 427,11 \$
10687	PHILIPPE MOREAU	CONTRAT DÉNEIGEMENT RANG DES ÉRABLIÈRES ET RANG SAINT-JOSEPH VERSEMENTS DE DÉCEMBRE 2017 / JANVIER 2018 / FÉVRIER 2018/ MARS 2018 (4 DE 5)	4 415,04 \$
10688	RAOUL LEBARBÉ	PLAQUE VIBRANTE USAGÉE VOIRIE	1 800,00 \$
10689	ISABELLE MILLETTE	REMBOURSEMENT IMMATRICULISATION/TVQ FOURGON FORD TRANSIT T-250, ACHAT ARMOIRE CONCIERGERIE/PRODUITS POUR LE 596 MARIE-VICTORIN, DIVERS VOIRIE	3 257,54 \$
10690	SERVICES DE CARTES DESJARDINS	FINANCEMENT CHOCOLAT SPECTACLE DE DANSE, ACCÈS COURRIELS ÉLECTRONIQUES ET OFFICE 365	290,23 \$
10691	CRÉATIF & CONCEPT, ENSEIGNES	DÉPÔT AMÉNAGEMENT PARCS (MONTAGE ET PRÉPARATION SUPPORT EN ACIER)	3 499,22 \$
10692	ANDRÉ SERGE BLAIS	ANALYSE ET PROPOSITIONS CONCERNANT LE 407 MARIE-VICTORIN	202,50 \$
10693	DUNTON RAINVILLE, AVOCATS	SERVICES JURIDIQUES	1 625,18 \$
10694	GROUPE DGS - EXPERTS-CONSEILS	PAIEMENT FINAL INFR-159 TRAVAUX DES INFRASTRUCTURES VIEUX VILLAGE - HONORAIRES	3 167,56 \$
10695	LES INST. ÉLEC. JEAN PROVOST INC.	RÉPARATION EXTÉRIEURE, INSPECTION DES PANNEAUX, RÉPARATION DES DÉFICIENCES - MAIRIE ET REMPLACEMENT D'UN DISJONCTEUR 600V USINE FILTRATION	1 548,24 \$
10696	FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS	COLLOQUE SUR LA SÉCURITÉ FERROVIAIRE 23/03/2018 AU LAC MÉGANTIC	172,50 \$
10697	HECTOR SOLUTIONS D'AFFAIRES INC.	CONTRAT INFORMATIQUE LOISIRS	61,28 \$
10698	ASSOCIATION DES BIBLIOTHÈQUES PUBLIQUES DU QUÉBEC	COTISATION 2018 - BIBLIOTHÈQUE	369,58 \$
10699	ICO TECHNOLOGIES	CONSEIL SANS PAPIER MARS (3 DE 12)	186,83 \$
10700	9211-0543 QUÉBEC INC. (ESSO)	ESSENCE	633,49 \$
10701	ÈVE ROBERT	ACHAT BOÎTES DE RANGEMENT ET XBOX ZQ9-00202 ÉQUIPEMENT CHALET PASSE-PARTOUT - SUBVENTION FDT**	605,17 \$
10702	SPORTS SYSTEMS CANADA	BANCS (6) EN PLASTIQUE RECYCLÉ POUR JOUEURS DE SOCCER	3 432,87 \$
10703	ALEXANDRA DESLAURIERS	ACHAT PUZZLE LE MONDE MAGNÉTIQUE ÉQUIPEMENT CHALET PASSE-PARTOUT - SUBVENTION FDT** ET DIVERS POUR SEMAINE DE LA RELÂCHE	88,09 \$
10704	AUTOBUS INTERSCO	TRANSPORT SEMAINE DE LA RELÂCHE - 06/03/2018 CENTRE WOOHOO À VAUDREUIL-DORION, 7/03/2018 VILLAGE QUÉBÉCOIS D'ANTAN À DRUMMONDVILLE ET 8/03/2018 AMUSEMENT ACTION DIRECT À BOISBRIAND	1 552,17 \$
10705	SOLUTION ANIMATION	ACTIVITÉS SEMAINE DE LA RELÂCHE - 06/03/2018 CENTRE WOOHOO À VAUDREUIL -DORION, 7/03/2018 VILLAGE QUÉBÉCOIS D'ANTAN À DRUMMONDVILLE ET 8/03/2018 AMUSEMENT ACTION DIRECT À BOISBRIAND	1 587,10 \$
10706	BRAULT & BOUTHILLIER	ÉQUIPEMENT (SÉCHOIR DE TABLE/SUPPORT PINCEAUX EN BOIS/BACS RANGEMENT) CHALET PASSE-PARTOUT - SUBVENTION FDT**	505,89 \$
10707	TENAQUIP LTD	ÉQUIPEMENT (CASIERS) CHALET PASSE-PARTOUT - SUBVENTION FDT**	1 618,77 \$
10708	ULINE CANADA CORPORATION	ÉQUIPEMENT (ÉTAGÈRES) CHALET PASSE-PARTOUT - SUBVENTION FDT**	2 364,36 \$
10709	UNIFORMES PERSONNALIÉS	ÉQUIPEMENT (BEANS BAGS) CHALET PASSE-PARTOUT - SUBVENTION FDT**	684,10 \$
10710	CHAUFFAGE-VENTILATION JEAN-PAUL ARÈS INC	VÉRIFICATION THERMOPOMPE AU 2 ^E ÉTAGE AU 596 MARIE-VICTORIN	140,27 \$
10711	SÉCURITÉ MASKA 1982 INC.	RECHARGE CYLINDRES D'AIR, PIÈCES PROTECTION INCENDIE	573,96 \$
10712	CITOYEN	PROGRAMME SOUTIEN ÉLITE - COMPÉTITION DE CHEERLEADING NIVEAU NATIONAL 7 ET 8 AVRIL 2018 À NIAGARA FALLS (LEE-ANNE MASSÉ)	175,00 \$
10713	CITOYEN	PROGRAMME SOUTIEN ÉLITE - PARTICIPATION AU CHAMPIONNAT NATIONAL DE KARATÉ DE 6 AU 12 MARS 2018 (GUILLAUME PAULHUS)	175,00 \$
10714	CITOYEN	PROGRAMME SOUTIEN ÉLITE - PARTICIPATION AU CHAMPIONNAT NATIONAL DE KARATÉ DE 6 AU 12 MARS 2018 (HUGO PAULHUS)	175,00 \$
10715	LOGICIELS SPORT-PLUS INC.	FRAIS MENSUELS PÉRIODE DE JANVIER/FÉVRIER 2018 (1 DE 6)	115,46 \$
10716	ANIMATION LA FORGE	ACTIVITÉ KATAG	2 210,01 \$
10717	DICOM EXPRESS INC.	FRAIS TRANSPORT ADMINISTRATION	17,39 \$
10718	LOCATION D'ABRIS MOBILES A.M. INC.	DÉMANTELEMENT/TRANSPORT ROULOTTE AU PARC PASSE-PARTOUT	316,18 \$
10719	CITOYENS (2)	SUBVENTION SPORT JEUNES	75,00 \$
10721	CREUSAGE R L - AQUEDUC & ÉGOUT	CREUSAGES PNEUMATIQUES AU 12-14 RUE ST-LAURENT ET AU 64 RUE PIGEON	1 192,05 \$
10722	VILLE DE CONTRECOEUR	TRAITEMENT DE L'EAU POTABLE MARS 2018 (3 DE 12)	17 860,58 \$
10723	PROSCÈNE DAUPHINAIS INC.	TEST NFPA 705 (PROACTIF RECOMMANDÉ POUR UN TEST DE FLAMME DE TERRAIN POUR TEXTILES ET FILMS) CENTRE CULTUREL (VIEILLE CASERNE)	281,69 \$
10724	RACICOT ET ASSOCIÉS, ÉVAL. AGRÉÉS	VALEUR MARCHANDE PARTIE DU LOT 5 218 461 (89 RUE DALPÉ)	258,69 \$
10725	PIZZ VERCHÈRES	DÎNERS FORMATION PREMIERS RÉPONDANTS NIVEAU 1 ET 3	249,27 \$
10726	JEAN-CLAUDE BRUNELLE	FRAIS DÉPLACEMENT FÉVRIER 2018	196,98 \$
10727	POUPART & POUPART AVOCATS INC.	SERVICES JURIDIQUES	757,74 \$
10728	CITOYEN	PROGRAMME D'AIDE POUR L'ACHAT DE TOILETTES À FAIBLE DÉBIT	75,00 \$
10729	SERVICES FINANCIERS DE LAGE LANDEN	CONTRAT PHOTOCOPIEUR KYOCERA TA-5551 AVRIL 2018 (4 DE 12)	208,68 \$
10730	CENTRE DE SERVICES PARTAGÉS DU QUÉBEC	NORMES - OUVRAGES ROUTIERS - TOME V - SIGNALISATION ROUTIÈRE	86,00 \$
10731	RABAIS CAMPUS	PÉRIODIQUES - BIBLIOTHÈQUE	259,60 \$
10732	TOROMONT CAT (QUÉBEC)	CONTRAT ANNUEL 2018 GÉNÉRATRICE USINE FILTRATION	1 437,19 \$
10733	DICOM EXPRESS INC.	FRAIS TRANSPORT VOIRIE	14,50 \$
10734	PG SOLUTIONS INC.	MODIFICATIONS ET CONTRAT INFORMATIQUE ENTRETIEN MUTATIONS (LOI 122)	718,59 \$
10735	LUC FORTIN	REMBOURSEMENT DÉPENSES ÉLECTORALES 2017	502,52 \$
10736	ASSOCIATION DES CHEFS EN SÉCURITÉ INCENDIE DU QUÉBEC	50 ^E CONGRÈS DU 2 AU 5 JUIN 2018 À RIMOUSKI	523,14 \$
10737	LUC FORCIER	FRAIS DÉPLACEMENT FORMATION DGE DÉPENSES ÉLECTORALES À BROSSARD 23/01/2018, FORMATION ADMQ PL-22 LES 7/02/2018 ET 8/02/2018, RENCONTRE RUES PRINCIPALES À CONTRECOEUR 20/02/2018, RENCONTRE ARTM À LA PRAIRIE 15/03/2018 ET RENCONTRE MTQ À LONGUEUIL 23/02/2018	198,94 \$
10738	CARGILL LTD M2083	SEL	3 118,18 \$
10739	ISABELLE BOISSEAU	FRAIS DÉPLACEMENT FORMATION RÔLE ET FONCTION EN LOISIRS DU 23 AU 25 JANVIER 2018 ET DU 13 AU 14 FÉVRIER 2018 À SAINTE-JULIE	127,40 \$
10740	ENTREPRISES AGRITRAC INC.	ÉPANDAGE SEL 21/03/2018	420,00 \$
10741	SIGNEL SERVICES INC.	SUPPORT/ENSEMBLE DE FLÈCHES POUR FOURGON FORD TRANSIT T-250 (V-43-18)	2 699,61 \$
10743	SÉCURITÉ MASKA 1982 INC.	RECHARGE CYLINDRES D'AIR, PIÈCES PROTECTION INCENDIE	471,72 \$
10744	JEAN-CLAUDE BRUNELLE	ACHAT ONDULEUR DE BATTERIE - FACTURÉ À LA MRC	46,00 \$
10745	EXPERT 3G	ÉPOXY POUR TABLE DE PING-PONG (AMÉNAGEMENT PARCS PARC-079)	275,99 \$
10746	RÉSIDENCE FLORENTINE-DANSEREAU	REMPLACE CHÈQUE #10230 EN DATE DU 7 DÉCEMBRE 2017 (PERDU)	702,00 \$
10747	RUES PRINCIPALES DE VERCHÈRES	SUBV. AUTRE FÊTE HALLOWEEN 2018	1 000,00 \$
10748	LES INST. ÉLEC. JEAN PROVOST INC.	RÉPARER PLINTHE BUREAU DE MAIRE	223,05 \$
10749	PITNEY BOWES	ACHAT CARTOUCHES (3) POUR TIMBREUSE	380,52 \$

MUNICIPALITÉ DE VERCHÈRES

APPROBATION DES COMPTES

CHÈQUES #10477 AU #10488
 ET CHÈQUE #10493
 CHÈQUES #10605 AU #10781

Numéro chèque	NOM DU FOURNISSEUR	DESCRIPTION DE LA FACTURE	
10750	PIZZ VERCHÈRES	DÎNERS FORMATION PREMIERS RÉPONDANTS NIVEAU 1 ET 3 LE 25 MARS 2018	227,77 \$
10751	S.R.S. CONVERGENCE	ENTRETIEN IMPRIMANTES (2) ADMINISTRATION	286,29 \$
10752	RUES PRINCIPALES DE VERCHÈRES	REMBOURSEMENT CHÈQUE PROVENANT DE LA FONDATION RUES PRINCIPALES AU NOM DE LA MUNICIPALITÉ, MAIS POUR RUES PRINCIPALES DE VERCHÈRES (RABAIS 50% - AVANTAGE RÉSEAU FORMATION SEMAINE DU 12 MARS 2018)	162,50 \$
10753	CARDIO CHOC - L'ÉNERGIE EN ÉVOLUTION	FORMATION PREMIERS RÉPONDANTS NIVEAU 1 ET 3 LE 11/03/2018 ET LE 25/03/2018	1 448,69 \$
10754	ACTION PATRIMOINE	ADHÉSION 2018	100,00 \$
10755	COL BLEU	CHAUSSURES	100,00 \$
10756	ÉLECTRICITÉ MICHEL LANGLOIS INC.	ENTRETIEN LAMPADAIRES	495,37 \$
10757	L'ATELIER DE VERCHÈRES	2E PAIEMENT ÉQUIPEMENTS CHALET PASSE-PARTOUT - SUBVENTION FDT**	6 044,40 \$
10758	LÉGISLATION	COLLOQUE SÉCURITÉ FERROVIAIRE LAC MÉGANTIC	499,01 \$
10759	MÉDI-SÉLECT LTÉE	PRODUITS/ÉQUIPEMENTS CLINIQUE MÉDICALE DE VERCHÈRES	169,05 \$
10760	AFFICHAGE SOLUTIONS	PANNEAUX (2) D'AFFICHAGE EN LIÈGE VITRÉS AVEC SERRURE CHALET PASSE-PARTOUT - SUBVENTION FDT**	1 278,52 \$
10761	ÉQUIPEMENTS RÉCRÉATIFS JAMBETTE INC.	SUPPORTS (5) À VÉLOS CHALET PASSE-PARTOUT - SUBVENTION FDT**	2 332,82 \$
10762	FCABQ - FÉDÉRATION DES CENTRES D'ACTION BÉNÉVOLE DU QUÉBEC	MATÉRIEL PROMOTIONNEL - LOISIRS	43,35 \$
10763	RCI ENVIRONNEMENT INC.	TOILETTE MOBILE SERVICE MENSUEL ET RETOUR CHALET PASSE-PARTOUT	205,83 \$
10764	LE GROUPE SPORTS-INTER PLUS INC.	ÉQUIPEMENTS CHALET PASSE-PARTOUT - SUBVENTION FDT**	6 151,91 \$
10765	LE GARS DU SON	TÉLÉVISION/SONORISATION CHALET PASSE-PARTOUT - SUBVENTION FDT**	3 983,73 \$
10766	GINETTE DESMARAIS	ANIMATION - BIBLIOTHÈQUE	75,00 \$
10767	TENAQUIP LTD	TAPIS (3) CHALET PASSE-PARTOUT - SUBVENTION FDT**	660,77 \$
10768	RENÉ THOMAS & FILS INC.	MATÉRIEL CHALET PASSE-PARTOUT - SUBVENTION FDT**	236,57 \$
10770	COMITÉ SOCCER VERCHÈRES	REMBOURSEMENT PLAQUE DÉFIBRILLATEUR	108,08 \$
10771	PUBLICITÉ VISION-AIR	CHÂPITEAUX (2) AVEC SACS DE TRANSPORT ET MURS (4) COMMERCIAUX LOISIRS	2 183,37 \$
10772	CITOYENS (6)	SUBVENTION SPORT JEUNES	251,50 \$
10778	ASSOCIATION DES DIRECTEURS MUNICIPAUX DU QUÉBEC	FORMATION 15/06/2018 DÎNER-CONFÉRENCE	45,00 \$
10779	CITOYEN	SUBVENTION SPORT JEUNES	75,00 \$
10780	POMPIER	LIGNE CELLULAIRE DE BASE (REMPLACE SERVICE TÉLÉAVERTISSEUR)	120,00 \$
10781	ENTRETIEN PRÉVENTIF RONDEAU ENR.	ENTRETIEN VÉHICULES (3) PROTECTION INCENDIE	327,68 \$
		CONTRATS (LOISIRS/PARCS/ENTRETIEN MÉNAGER/COMMUNICATION)	5 620,58 \$
		SALAIRES	79 728,25 \$
		REMISES ET COTISATIONS - EMPLOYEUR	29 690,01 \$
		TOTAL:	601 863,71 \$

** SUBVENTION FDT (FONDS DE DEVELOPPEMENT DES TERRITOIRES)

Je, soussigné, Luc Forcier, certifie qu'il y a des crédits disponibles pour couvrir les montants précités.

Verchères, ce 31 mars 2018

Luc Forcier,
 Secrétaire-trésorier et Directeur général

*** NOTE : PR - PRÉLÈVEMENTS BANCAIRES

CHÈQUE #10642 (1 DE 2)
 CHÈQUE #10648 (1 DE 2)

CHÈQUES ANNULÉS

#10479
 #10663
 #10676, #10677, #10678
 #10742

CHÈQUE #10719 EST LA SOMME DES CHÈQUES #10719 AU #10720
 CHÈQUE #10772 EST LA SOMME DES CHÈQUES #10772 AU #10777